25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGS - Ressources humaines
NP/CL
N° 2020-D- 51

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CREATION TEMPORAIRE DE 3 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE - MULTI ACCUEIL LES POUSSINS

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-1 °,

- Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au président, modifiée par la délibération n°522 du 18 octobre 2017,

- Vu l'arrêté n° 79 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Madame Anne-Marie BERNAZEAU, vice-présidente en charge des ressources humaines et des systèmes d'information,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein du multi-accueil.

D E C I D E

Article 1 - Est approuvée la création temporaire de 3 postes d'adjoint technique au sein de la DGA Proximité – Multi-accueil « Les Poussins », pour la période du 1er mars 2020 au 30 juin 2020.

Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 20 février 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **24 février 2020**
Publié ou notifié,
Le **24 février 2020**